

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

4374022 CANADA INC., AUPARAVANT
CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI

(Article 11.02 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,
L.R.C. 1985, c. C-36)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

Introduction

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard de Chantiers Davie Inc., dorénavant appelée 4374022 Canada Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée Contrôleur;
3. Tel qu'il appert de l'Ordonnance Initiale, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a ordonné, *inter alia*, la suspension des procédures jusqu'au 26 mars 2010;
4. Par la suite, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis plusieurs ordonnances prorogeant la suspension des procédures. L'ordonnance la plus récente a été émise le 3 novembre 2011 et a prorogé la suspension des procédures jusqu'à une date par la suite fixée au 27 mars 2012 (la « **Prorogation de Délai** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
5. Le 17 mars 2011, le juge Parent a émis une ordonnance approuvant un financement temporaire, assorti d'une sûreté prioritaire. En date des 8 avril 2011 et 16 juin 2011, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis des ordonnances approuvant des

augmentations de ce financement temporaire, ces augmentations étant également assorties d'une sûreté prioritaire, tel qu'il appert au dossier de la Cour;

6. Le 21 juillet 2011, le juge Parent a émis une ordonnance accueillant une requête de la Débitrice pour vendre substantiellement tous ses actifs (la « **Requête pour Vendre** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
7. Le même jour, la transaction de vente (la « **Transaction** ») décrite à la Requête pour Vendre, et plus amplement décrite à la **Pièce P-4** produite avec la Requête pour Vendre (l'« **APA** »), a été conclue et l'acheteuse des actifs de la Débitrice (« **Newco** ») a déposé une soumission en vertu du programme fédéral nommé Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (« **SNACN** »);
8. Le 30 août 2011, la Débitrice a déposé une *Motion for approval of a claims and meeting procedure*, qui a été accordée le 2 septembre suivant, tel qu'il appert au dossier de la Cour. La Débitrice et le Contrôleur ont suivi le processus prévu et les réclamations ont été traitées, tel qu'il appert en plus de détails des paragraphes 37 à 47 du Vingt-cinquième rapport du Contrôleur, au dossier de la Cour;
9. Le 13 octobre 2011 ou vers cette date, Ocean Hotels I Limited et Ocean Hotels II Limited (collectivement, « **Ocean** ») ont déposé un appel du rejet de leurs preuves de réclamation par le Contrôleur. Le 26 octobre 2011, le juge Parent a rejeté l'appel (le « **Jugement Ocean** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
10. Le 26 octobre 2011, un Plan amendé de compromis ou d'arrangement daté du 25 octobre 2011 (le « **Plan** ») a été approuvé par les majorités requises des créanciers lors d'une assemblée des créanciers;
11. Le 28 octobre 2011, la Débitrice a déposé une *Amended motion to sanction the plan of compromise or arrangement of 4374022 Canada Inc. and for the extension of the stay period* (la « **Requête en Approbation du Plan** »), incluant comme pièce le Plan, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
12. Le 3 novembre 2011, le juge Parent a accordé la Prorogation de Délai. Cependant, pour les raisons expliquées ci-après, la demande d'approbation du Plan est toujours en délibéré en date des présentes;
13. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette Honorable Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 27 juin 2012, pour les motifs donnés ci-dessous;

Prorogation de délai et plan d'arrangement

14. Lors de l'audience sur la Requête en Approbation du Plan, les procureurs d'Ocean ont indiqué leur intention de déposer une requête en autorisation d'appel du Jugement Ocean (la « **Requête en Autorisation** »). Vu un possible effet sur l'approbation du Plan si cet appel était accordé, le juge Parent a accordé une prorogation de la date de suspension des procédures « pour une période de 90 jours suivant la décision finale en appel du jugement prononcé par le Tribunal le 26 octobre 2011 », tel qu'il appert au dossier de la Cour;

15. Le 16 novembre 2011 ou vers cette date, Ocean a déposé la Requête en Autorisation. Le 28 décembre 2011, l'honorable François Pelletier, J.C.A., l'a rejeté. Ocean n'a pas déposé de requête en autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada et le délai pour le faire est maintenant dépassé;
16. Le Jugement Ocean est donc final en date du 28 décembre 2011 et la Prorogation de Délai, telle qu'actuellement prévue, prend fin le 27 mars 2012;
17. Comme mentionné ci-dessus, la demande d'approbation du Plan est toujours en délibéré en date des présentes. Un délai supplémentaire est requis pour que le jugement soit rendu. De plus, une fois le jugement rendu, la Débitrice aura besoin de temps pour mettre le Plan en œuvre;
18. Tel qu'il apparaîtra de son Vingt-septième rapport qui sera déposé au dossier de la Cour (le « **27^e Rapport** »), le Contrôleur confirme que vu les projections de l'encaisse de la Débitrice, celle-ci détient suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations jusqu'au 27 juin 2012;
19. Par conséquent, la Débitrice estime qu'il est dans son intérêt et celui de toutes ses parties prenantes de proroger la suspension des procédures jusqu'au 27 juin 2012;

Conclusion

20. Tel qu'il apparaîtra du 27^e Rapport, le Contrôleur appuie la présente requête;
21. De l'avis de la Débitrice, aucun créancier ne subira de préjudice en raison de la prorogation de la suspension des procédures demandée aux termes des présentes;
22. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec la diligence voulue;
23. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice demande respectueusement à cette Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 27 juin 2012;
24. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :

ABRÉGER les délais de signification de la présente Requête en prorogation de délai (la « **Requête** »);

ACCUEILLIR la Requête;

DÉCLARER que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser les 4374022 Canada Inc. (la « **Débitrice** ») de tout avis supplémentaire;

PROROGER la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale émise par l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., le 25 février 2010 à l'égard de la Débitrice) jusqu'au 27 juin 2012, le tout suivant les conditions prévues par l'Ordonnance Initiale;

PRENDRE ACTE des activités du Contrôleur telles que décrites dans le Vingt-septième rapport du Contrôleur;

ORDONNER l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel et sans caution.

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 22 mars 2012

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.

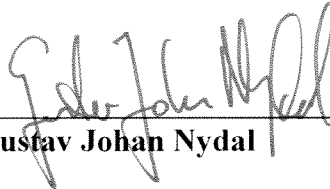
Procureurs de la Requérante-Débitrice

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Gustav Johan Nydal, exerçant ma profession au Ole Aasrudgate 7, 6900 Florø, Norvège, déclare solennellement ce qui suit :

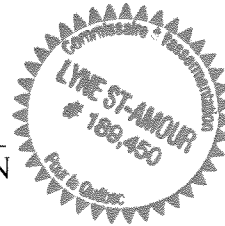
1. Je suis le représentant dûment autorisé de 4374022 Canada Inc.;
2. J'ai pris connaissance de la présente Requête de la Débitrice;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


Gustav Johan Nydal

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE MARS 2012.


COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
POUR LE QUÉBEC



AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**
393, rue Saint-Jacques, Bureau 500
Montréal QC H2Y 1N9
Me Pierre Lafrenière
courriel: pierre.lafreniere@invest-quebec.com
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**
70, rue Dalhousie, Bureau 500
Québec QC G1K 4B2
Me Marie-Paule Gagnon
Me Antoine Baudoïn
courriel : marie-paule.gagnon@steinmonast.ca
antoine.beaudoin@steinmonast.ca
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC.** **Contrôleur**
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal QC H3B 5K1
M. Pierre Laporte
M. Jean-François Nadon
courriel: pilaporte@deloitte.ca
jnadon@deloitte.ca
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2
Me Mason Poplaw
Me Miguel Bourbonnais
Me Jocelyn Perreault
courriel: mpoplaw@mccarthy.ca
mbourbonnais@mccarthy.ca
jperreault@mccarthy.ca
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs de Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Me Mathieu Lévesque
Me Jacques S. Darche
Me Jean-Marie Fontaine
Me Peter P. Pamel
courriel: malevesque@blgcanada.com
jdarche@blgcanada.com
jfontaine@blgcanada.com
ppamel@blgcanada.com

- À: MCMILLAN**
1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700
Montréal QC H3A 3G4
Me Marc-André Morin
courriel: marc-andre.morin@mcmillan.ca
Procureurs de Wärtsilä Ship Design Norway AS, et Wärtsilä Norway AS
- À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Me Alain Riendeau
courriel: ariendeau@fasken.com
Procureurs de Cecon ASA
- À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Procureurs de Upper Lakes Group Inc.
- FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
140, Grande Allée Est, Bureau 800
Québec QC G1R 5M8
Me Serge Guerette
Me Xeno Martis
Me Charles Mercier
courriel: sguerette@fasken.com
xmartis@fasken.com
cmercier@fasken.com
- À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
1002, rue Sherbrooke Ouest, 28^e étage
Montréal QC H3A 3L6
Me Gerry Apostolatos
courriel: gerry.apostolatos@lkd.ca
Procureurs d'Exportation et développement Canada (Montréal)
- À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
801, Grande Allée Ouest, Bureau 300
Québec QC G1S 1C1
Me Alain Robitaille
Me John O'Connor
courriel : alain.robitaille@lkd.ca
john.oconnor@lkd.ca
(Québec)
- À: BRISSET BISHOP**
2020, rue University, Bureau 2020
Montréal QC H3A 2A5
Me David G. Colford
courriel : davidcolford@brissetbishop.com
Procureurs de Comfact Corporation

À: **WOODS**
2000, avenue McGill College, Bureau 1700
Montréal QC H3A 3H3
Me Neil Peden
courriel : npeden@woods.qc.ca

**Procureurs de NM Rothschild
& Sons Canada Limitée et
Rothschild Inc.**

À: **LAMBERT SOMEC**
1505, rue des Tanneurs
Québec QC G1N 4S7
Me Stéphane Moisan
courriel : smoisan@lambertsomec.com

À: **NORTON ROSE**
1, Place Ville Marie, Bureau 2500
Montréal QC H3B 1R1
Me Sylvain Rigaud
courriel : sylvain.rigaud@nortonrose.com

**Procureurs de Fincantieri -
Cantieri Navali Italiani S.p.A.**

PRENEZ AVIS que la présente Requête sera présentée pour adjudication devant l'un des juges de la Cour supérieure (Chambre Commerciale), dans et pour le district de Québec, le 26 mars 2012, à 14h ou aussitôt que conseil pourra être entendu, par téléconférence aux numéros suivants :

(514) 392-3280 ou 1-866-279-9198

Code: 2669537

Il sera également possible d'assister à l'audience en salle 3.23 du Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec).

MONTREAL, le 22 mars 2012

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./S.R.L.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

N°: 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E

Chambre commerciale

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
OU COMPROMIS DE:

**4374022 CANADA INC., AUPARAVANT
CHANTIERS DAVIE INC.**

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Contrôleur**

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI
*(Art. 11.02 de la Loi sur les arrangements avec les
créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, c. C-36),*
AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION

ORIGINAL

M^e Sandra Abitan Tél.: (514) 904-5648 et

M^e Martin Desrosiers Tél.: (514) 904-5649

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Procureurs de la Requérante-Débitrice

1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100

Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

Télééc.: (514) 904-8101

Code : BO 0323 n/d: **SA4747-1112472**
